

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal**

**Du Conseil d'Administration**

**Du 16 février 2023**

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	Procuration P. HUNEL
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	ODACRE	Élisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	Procuration J.LARROUY
	LARROUY	James	Étudiant	971	P
	DESIR	Melvine	Étudiante	971	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	P
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	DE CHABALIER	Jean-Bernard	IPGP-OVSM	972	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	P
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	A
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	P
Invités de droit	CRAIPEAU	Nicolas	Représentant rectorat	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	MANYRI	Laurent	VP Pole	972	P
	LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
	HANOT	Boris	DGAS	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
	ERUAM	Fiona	RAF Pôle	972	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	AUORE	Guyène	VP CFVU	971	P
	CHALI	Jean-Georges	VP CFVU	972	A
	RIPPON	Carl	VP Étudiant		A
	PARIZE	Claudya	VP RSU	Administration générale	P
	EPAMINONDAS	Angela	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	ARMOUGON	Audrey	Assistante président	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra	DAJ	Administration générale	P
	AUORE	Guyène	VP CFVU	971	P
	COMBET	Murielle	Directrice de scolarité	Administration générale	P
	CALIF	Rudy	Ad provisoire école doctorale	Administration générale	P

## Comité d'administration du 16 février 2023

### Web-conférence

#### Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du président
- 2) Approbation de procès-verbal : séance du 06/12/2022
- 3) **Affaires ressources humaines**
  - a) Organisation de l'administration générale
  - b) Organisation de la direction des ressources humaines
- 4) **Affaires financières**
  - a) Complément CIA/primes 2022
  - b) Prise en charge des frais d'hébergement du conseiller de l'établissement
  - c) Acceptation et affectation des dons à l'opération « Ma thèse en 180 secondes »
- 5) **Affaires institutionnelles et juridiques :**
  - a) Schéma directeur pluriannuel handicap 2023-2026
  - b) Charge de mission
  - c) Charte de la diversité, de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de l'UA
  - d) Conventions
  - e) Statuts de l'école doctorale DEECA n°636
  - f) Statuts des presses universitaires des Antilles
- 6) **Affaires pédagogiques**
  - a) Informations destinées au portail « mon master »
  - b) Informations destinées au portail « Parcoursup »
  - c) Dossier d'auto-évaluation des formations ingénieurs de l'UA
  - d) Fiches RNCP des formations d'ingénieurs
  - e) Ouverture de diplômes
  - f) Organisation du 2ème cycle des études de médecine et modalités de contrôle des connaissances
  - g) Mise en place du 3ème cycle de pharmacie aux Antilles

## ***Ouverture de la séance à . h .***

### **[Vérification du quorum]**

#### **Monsieur le Président**

Nous sommes 19, le quorum est atteint. Si des collègues arrivent en cours de séance, on en tiendra compte quand on passera les votes.

#### **Sont présents :**

Madame Suzy DUFLU  
Monsieur Philippe JOSEPH  
Madame Laurence ROMANA  
Monsieur Christophe ROOS  
Monsieur Axel ARTHON  
Madame Laura CASSIN  
Madame Élisabeth ODACRE  
Monsieur Sainte-Croix RAUZDUEL  
Monsieur Christophe AUDEBERT  
Monsieur René DORVIL  
Monsieur Bruno HARAL  
Monsieur Olivier PORTECOP  
Monsieur James LARROUY  
Monsieur Charles CHAMMAS  
Madame Laurence CORHENTIN  
Madame Gladys DEBS  
Monsieur Christophe GABUT  
Monsieur Ivan VLASTELIC  
Madame Laurence ROMANA  
Monsieur Philippe HUNEL  
Madame Leila CARDOU  
Monsieur Rudy CALIF  
Monsieur Christophe AUDEBERT  
Madame Raïssa GABOURG

#### **Ayant donné procuration :**

Madame LERUS à Madame CASSIN.  
Monsieur COLONNETTE à Monsieur LARROUY.  
Monsieur DANIEL à Monsieur HUNEL.

### **1. Propos liminaires du président**

#### **Monsieur le Président**

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration de l'Université des Antilles, Mesdames, Messieurs les invités, à l'occasion de ce premier conseil d'administration de l'année 2023, je souhaiterais en premier lieu évoquer plusieurs moments forts, synonymes d'avancées et de rayonnement que nous avons vécus depuis notre dernière réunion au début du mois de décembre 2022.

Les 12 et 15 décembre derniers, nous célébrons les 40 ans de l'Université aux Antilles, le 12 décembre sur le pôle Guadeloupe et le 15 décembre sur le pôle Martinique. C'était l'occasion pour

nous d'interroger l'apport de l'Université des Antilles à ses territoires. En Guadeloupe comme en Martinique, des personnalités extérieures, chefs d'entreprise, chercheurs, artistes, élus, cadres territoriaux, etc. nous ont rejoints pour débattre de cette question à travers des thématiques aussi variées que la souveraineté alimentaire, le développement économique ou encore l'aménagement territorial. La célébration du 15 décembre sur le campus de Schœlcher a connu une dimension particulière. En effet, nous avons eu l'honneur d'accueillir sur notre campus les présidents de nos collectivités majeures, Messieurs Serge Letchimy et Ary Chalus. Ils ont chacun tour à tour prononcé un discours d'unité à la fois inspirant, rassurant et amical. Chacun a pu dire son attachement à l'Université des Antilles et sa volonté de l'accompagner et de travailler à ses côtés. Nous sommes d'ailleurs en ce moment même en train de finaliser la rédaction d'une convention pluriannuelle avec la Collectivité territoriale de Martinique afin de graver dans le marbre l'ambitieux partenariat que nous avons évoqué alors que nous étions reçus à la CTM par le président Letchimy le 24 novembre dernier.

Les mois de décembre et janvier ont également été émaillés de moments de convivialité sur les deux pôles universitaires. Je fais référence aux arbres de Noël, Chanter Noël et autres partages de galettes qui ont été organisés sur nos campus. Je salue ces initiatives et insiste sur l'importance de ces moments de détente et de bonne humeur ô combien nécessaires, tout particulièrement après cette pandémie qui est venue briser les liens sociaux, professionnels, familiaux avec une extrême brutalité. Je voudrais d'ailleurs redire ici mon soutien aux associations de personnels de l'Université et je les encourage à organiser ce type d'actions permettant aux personnels de se retrouver dans un cadre convivial. Ce sont d'autant de respirations qui contribuent à notre bien-être et à notre cohésion. Et à ce titre, il est important pour moi de saluer l'immense travail de grande qualité effectué par tous ceux qui animent et qui portent la vie culturelle à l'Université des Antilles. Je veux parler de Monsieur Axel Artheron, vice-président délégué aux affaires culturelles, de Monsieur Jean-Philippe Blacodon responsable de la mission Vie des campus du Pôle Guadeloupe et également de Messieurs Emmanuel Placide et Claude Sanidin sur le pôle Martinique. Qu'ils reçoivent ici mes remerciements les plus chaleureux.

Et puis, il y a exactement deux semaines de cela, un vibrant hommage à Paulo Rosine, auteur chanteur compositeur d'exception du groupe Malavoy, était organisé sur le campus de Schœlcher. Le succès retentissant de cet événement consacré à une figure musicale martiniquaise majeure, plusieurs centaines de visiteurs en grand amphithéâtre totalement plein, auprès de nos personnels étudiants mais surtout du grand public martiniquais, place l'Université des Antilles, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comme un acteur culturel de notre territoire, crédible et visible. Les acteurs du monde de la culture en Martinique, notamment le chargé de mission de la CTM pour la création du Conservatoire de Martinique, ont d'ailleurs partagé le vœu que l'UA poursuive cette collaboration à travers d'autres événements ambitieux.

Cette manifestation et toutes celles qui l'ont précédée nourrissent l'ambition de l'équipe présidentielle élue d'afficher nos campus comme de hauts lieux de la vie étudiante et de la culture en partage. Il y a deux jours, la faculté Roger Toumson, en lien avec le Bureau des relations internationales, recevait le professeur Gladys Francis, doyen de la Faculté des lettres, Langues et arts de la prestigieuse Howard University à Washington DC dans le cadre du *Black History Month*. Cette jeune femme guadeloupéenne, figure inspirante au parcours remarquable, le Professeur Gladys Francis a offert à nos étudiants une conférence époustouflante, émaillée de prestations musicales méticuleusement sélectionnées et remarquablement interprétées dans un amphithéâtre Gerty Archimède subjugué.

Nous poursuivons donc notre dynamique d'ouverture au monde dans sa globalité, dans sa pluralité et sa diversité. Une convention entre l'UA et Howard University sera prochainement signée afin de permettre aux étudiants et aux personnels de l'Université d'être accueillis dans les laboratoires et les cours au sein des équipes de Howard et réciproquement, dans le cadre d'un partenariat enrichissant culturellement, techniquement et scientifiquement pour les deux institutions.

Durant ce mois de décembre 2022, se sont tenues les dernières étapes des nouvelles procédures relatives à la politique indemnitaire et repyramidage des enseignants-chercheurs, telles que prévues par la loi de programmation de la recherche pour les années 2021-2030. C'est ainsi que 25 primes individuelles ont été attribuées sur les 80 demandes formulées par les enseignants-chercheurs de l'Université des Antilles, en tenant compte du contingent de primes affectées à l'université, mais également des nombreuses contraintes inscrites dans les lignes directrices de gestion nationale en termes de ratio femmes/hommes, maîtres de conférences/professeurs, mais aussi de motifs d'attribution, etc. Ces lignes directrices de gestion ont permis de départager les dossiers dont les niveaux étaient équivalents.

Concernant le repyramidage, ce sont quatre maîtres de conférences, deux femmes et deux hommes, qui ont été promus au corps des professeurs des universités. Ce tout nouveau dispositif, appliqué pour la première fois en 2022 sur le territoire national, fait intervenir le Conseil académique restreint, le Conseil national des universités et un comité d'audition. Ce dernier, composé de professeurs spécialistes de la discipline concernée, a pour objet d'éclairer la décision du chef d'établissement sur la motivation des candidats et sur leur aptitude à exercer les missions et responsabilités dévolues aux membres du corps des professeurs des universités. Ayant présidé, comme le prévoient les textes réglementaires, chacun de ses comités d'auditions, j'ai pu mesurer les difficultés qu'ont eues certains candidats à maîtriser cet exercice nouveau. En effet, contrairement au comité de sélection, il ne s'agissait pas pour eux de présenter en détail leurs thématiques et travaux de recherche, mais bien de se projeter et d'expliquer en quoi ils exercent déjà des missions dévolues aux professeurs des universités, quelles étaient leurs visions, quel serait leur apport à la pédagogie et à la recherche en tant que professeur. Et si les avis du Conseil académique restreint de l'Université et ceux du CNU n'ont pas toujours permis de déterminer sensiblement tous les candidats, les comités d'audition, eux, ont clairement été l'élément déterminant dans le classement des candidatures. Sachez également que ce dispositif, maintenu cette année encore, évolue et que nous attendons un nouveau décret afin de lancer les procédures idoines.

Et puis, durant ces deux derniers mois, la vie institutionnelle de l'Université a suivi son cours puisque nous avons tenu la première réunion du comité social d'administration de l'établissement la semaine dernière, les discussions ayant été riches et constructives. Un projet de règlement intérieur du CSA sera transmis ce jour aux organisations syndicales afin qu'elles puissent contribuer à sa construction dans le cadre d'un dialogue social que je souhaite efficient et productif. La semaine dernière toujours, le Conseil académique réuni en formation plénière, a voté les dotations annuelles de fonctionnement des unités de recherche de l'Université des Antilles, dont la reconnaissance avait été actée par un vote du conseil d'administration le 6 décembre dernier. Les critères d'éligibilité du prochain appel à projets du Bureau de la recherche scientifique ont également été votés en Conseil académique plénier, permettant ainsi le lancement de cet appel à projets en ce mois de février. Ce qui est déjà fait. Aussi, comme je m'y étais engagé, les unités de recherche de l'UA disposeront dès ce début d'année de l'entièreté des fonds destinés à la recherche afin de leur permettre de programmer efficacement leurs activités scientifiques. Durant cette année 2020. Les deux vice-présidents de pôles travaillent depuis le début de cette année 2023, avec l'appui de l'administration générale, à l'élaboration des contrats de convergence et de transformation (CCT) 2024-2027 de la Martinique et de la Guadeloupe. Des échanges et des séances de travail ont déjà eu lieu avec les partenaires, rectorats, collectivités, préfectures. Ces contrats de convergence et de transformation sont une occasion unique nous permettant de donner vie aux ambitieux projets, notamment patrimoniaux, portés par la gouvernance de l'Université.

Et puis cette année 2023 verra l'ouverture de la première année du deuxième cycle des études de médecine. Dans cette perspective, l'Université des Antilles est aux côtés de l'UFR Santé Hyacinthe Bastarud, particulièrement pour répondre à ses besoins en termes de ressources humaines, mais également en terme d'infrastructures numériques. Je tiens à saluer l'initiative du Professeur Suzy

Duflo, doyenne de l'UFR Santé Hyacinthe Bastaraud, qui a organisé au début de ce mois un séminaire sur la mise en place de ce deuxième cycle, séminaire de grande qualité qui a vu se réunir de nombreux hospitalo-universitaires, praticiens hospitaliers de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane ainsi que les directions des CHU des Antilles, du Centre hospitalier de Cayenne et des intervenants extérieurs de renom. Si nous voulons que la situation aux Antilles s'améliore au sein de nos hôpitaux, au sein de nos cliniques, au sein de nos maisons de santé, auprès de nos médecins de ville et de zones rurales, si nous voulons réduire les déserts médicaux, si nous aspirons à un changement réel au niveau de la santé aux Antilles, nous devons nous impliquer afin que la mise en place du deuxième cycle soit un succès au sein de notre faculté. Nous le devons à nos territoires et nous avons une responsabilité vis-à-vis de ces populations qui comptent sur nous.

Enfin, et pour terminer, il ne vous a pas échappé que ce mois de février vient achever cette première année de mandature. Aussi, un rapport annuel d'activité portant sur l'année 2022 vous sera présenté au prochain conseil d'administration (en mars), parallèlement aux comptes financiers de l'exercice 2022.

Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à recueillir vos questions diverses, chers collègues.

Avons-nous des questions diverses ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Deux questions diverses, Monsieur le Président. La première : qu'est-ce qui justifie un énième conseil qui se tient à distance depuis un an ? Seconde question : à quand estimez-vous la date de restitution des travaux de la Cour des comptes ?

**Monsieur le Président**

Très bien. D'autres questions ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

J'aimerais savoir ce qu'est devenu le post MCF 0039 de l'UFR SEN. J'ai été sollicitée par les collègues pour poser cette question.

**Monsieur le Président**

Très bien. D'autres questions ? Monsieur HUNEL.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Une question concernant le fonctionnement et la validation des conventions, notamment des conventions de recherche.

**Monsieur le Président**

Monsieur HUNEL, je vous note présent, n'étant pas présent quand j'ai fait l'appel. Vous avez la procuration de Monsieur DANIEL, je crois ?

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Exactement.

**Monsieur le Président**

Très bien. Nous avons deux personnes supplémentaires, Monsieur HUNEL et Monsieur DANIEL, qui a donné procuration à Monsieur HUNEL. D'autres personnes sont arrivées ?

**Madame Leila CARDOU, BIATSS**

Oui, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Bonjour Madame CARDOU. Madame GABOURG aussi est arrivée, je crois ? Je vois son nom.

**Monsieur Rudy CALIF, administrateur provisoire école doctorale**

Bonjour Monsieur le Président, je suis présent.

**Monsieur le Président**

Bonjour Monsieur le professeur CALIF, administrateur de l'école doctorale, qui est invité à ce conseil.

Très bien. Nous allons pouvoir débiter cette séance du conseil d'administration.

## 2. Approbation de procès-verbal : séance du 06/12/2022

**Monsieur le Président**

Concernant le procès-verbal du 6 décembre 2022, avez-vous des remarques avant de soumettre à votre approbation ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Il faudrait qu'on arrive à arranger un peu l'audio ou l'enregistrement de ces conseils d'administration parce qu'il y a beaucoup d'inaudible. Du coup, cela rend caduque certaines parties du conseil d'administration. Je ne sais pas si vous y avez remédié, s'il y a des consignes pour que ce soit audible. Il y a beaucoup de zones inaudibles.

**Monsieur le Président**

Effectivement, la salle du conseil de Guadeloupe n'a pas un dispositif optimal et c'est ce qui pose cette question. Cet aspect a été pris en compte. On n'aura pas ce problème au prochain conseil qui se tiendra sur le pôle Martinique parce que la captation est de meilleure qualité. Nous n'aurons pas ce problème aujourd'hui non plus puisque nous sommes sur Zoom et que la qualité sera impeccable. Et, d'ici le prochain conseil qui se tiendra en Guadeloupe dans plusieurs mois, je pense que nous aurons réglé cette question.

D'autres remarques sur ce procès-verbal ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Pour les raisons évoquées, je ne prends pas part au vote.

**Monsieur le Président**

D'accord.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Également, Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote parce que les trois quarts de ce que j'ai dit étaient inaudibles.

**Monsieur le Président**

Très bien. Madame ROMANA et Monsieur HUNEL. Quelqu'un d'autre ne prend pas part au vote ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Pour ce qui me concerne, c'était la même chose car ce PV n'est ni fait ni à faire.

**Monsieur le Président**

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention et pas de vote contre. Merci beaucoup.



Nous passons aux points concernant les ressources humaines.

### 3. Affaires ressources humaines

#### a) Organisation de l'administration générale

##### **Monsieur le Président**

Je laisse la parole à Madame la Directrice générale des services.

##### **Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Merci Monsieur le Président. En effet, c'est une proposition d'un organigramme, alors qu'il n'est pas un organigramme cible, mais un organigramme qui se veut applicable dès le vote reçu par le conseil d'administration. L'idée était dans un premier temps de réorganiser ou organiser de manière structurelle l'organigramme de l'administration générale. Il n'y a pas de choses spectaculaires, mais un peu plus « d'ordre » on va dire, entre guillemets.

Vous avez donc le président de l'université, le DGS directement rattaché au président de l'Université, bien évidemment le cabinet (par *cabinet*, on entend les chefs de cabinet), la communication et le secrétariat du président. Ensuite, l'agent comptable, qui est directement rattaché au président, et HSE (hygiène & sécurité), qui a été publié et qui serait directement attaché au président.

Ensuite, vous avez les deux vice-présidences de pôles, Martinique et Guadeloupe, puis en dessous, directement rattachées hiérarchiquement, les DGSA (responsables administratifs et financiers) qui auraient en charge l'animation fonctionnelle des UFR qui sont cités en dessous. Ensuite, au niveau de l'administration générale, un DGSA. On a décidé de répartir l'administration générale, de les classer dans des fonctions de support et des fonctions de soutien. Encore une fois, il n'y a pas d'invention, c'est ce qui est prévu par les organigrammes de l'inspection générale. C'est ce qu'on retrouve structurellement dans beaucoup d'organisations.

Dans les fonctions support, vous allez retrouver les directions Ressources humaines, Patrimoine, Affaires juridiques, Relations internationales, Affaires financières et Systèmes d'information et du numérique. De l'autre côté, dans les fonctions soutien, vous avez tout ce qui est lié aux métiers (recherche et pédagogie).

Vous avez aussi la création d'une cellule qualité qui serait rattachée directement à la DGS, avec un intendant de données, une responsable du contrôle interne, une qualitiennne interne ainsi qu'un contrôleur de gestion (là aussi nous avons publié le poste de contrôleur de gestion au mois de décembre).

Je me tiens à votre entière disposition si vous avez des questions sur l'organigramme de l'administration générale.

##### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Bonjour Madame la DGS. J'ai trois questions. La première concerne les fonctions supports. Il me semble avoir appris qu'un Bureau des relations internationales est une fonction soutien et non support. J'ai cru comprendre de façon induite que vous en avez la gestion et non Monsieur le DGSA. J'imagine que c'est pour cette raison que vous aviez intégré ce BRI dans ce domaine, mais peut-être conviendrait-il de compléter fonctions de support et de soutien.

##### **Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs, cela fait l'objet d'une interrogation, on a réfléchi sur le sujet, mais je voulais clarifier au niveau des EPI. Cela va vous parler en tant que BIATSS. En toute rigueur, le Bureau des relations internationales devrait être au niveau du domaine fonctions de soutien, mais étant donné que je suis en charge directement de ce Bureau, cela me paraissait plus « *propre* » entre guillemets au niveau relations hiérarchiques (parce que c'est un organigramme hiérarchique

et non staff online). L'idée était que la N+1 soit concernée par le Bureau. Mais, nous avons pour volonté de créer une Direction des relations internationales, et lorsque la création se fera, on représentera un organigramme. Comme vous le savez, un organigramme n'est pas immuable, il bouge et il est mis à jour en fonction des réalités et des besoins de la structure. Mais je suis d'accord avec vous.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je vous remercie. Je qualifierai peut-être cet organigramme de *structurel*, plutôt que d'organigramme *hiérarchique*. J'ai une deuxième question. Cela concerne la cellule qualité. C'est un vrai apport et on appelle de nos vœux des rapports réguliers de Messieurs, Mesdames les contrôleurs de gestion du contrôle interne car c'est une lacune monstre dans notre établissement. C'est très bien. Ultime question, il me semble avoir compris que dans le cabinet, vous identifiez le secrétaire du président et la communication. N'y a-t-il plus de directeur de cabinet ?

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Il n'y a plus de directeur de cabinet, je ne suis pas rentrée dans ce détail effectivement. C'est bien une cheffe de cabinet. Jusqu'à présent, il y avait deux collègues au niveau polaire, dont l'une faisait autorité de directrice de cabinet. Là, j'ai raisonné d'un point de vue purement administratif, c'est-à-dire qu'il est difficile d'être directrice de cabinet ou directrice des relations internationales comme la collègue de la Martinique l'était, d'être DGSA et d'être RAF en même temps. Là aussi, pour mettre un peu d'ordre administrativement dans les fiches de poste, il a été convenu – en accord avec les collègues, cela a fait l'objet de nombreux échanges entre mes collègues et moi sur le sujet – de choisir les fonctions et les deux ont choisi d'être DGSA RAF polaire. Cela fait qu'aujourd'hui il n'y a plus de directrice de relations internationales. Et, c'est la volonté de la gouvernance d'avoir une cheffe de cabinet, une assistante de direction du président suffit sur chaque pôle.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Nous sommes bien d'accord sur cette remise en ordre. Je m'étonne néanmoins qu'il n'y ait pas de directeur de cabinet dans notre établissement. Merci, Madame la DGS.

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

J'entends, mais ce n'est pas une obligation. Si vous regardez les autres universités, il n'y a pas systématiquement de directeurs de cabinet. Il peut y avoir des chefs de cabinet, des directeurs de cabinet. En fait, on ne met pas des fonctions pour des fonctions. On met des fonctions en fonction de la stratégie d'un établissement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas demain ou après-demain. Mais aujourd'hui en tous les cas, avec la proposition de l'organigramme tel qu'il est fait à l'instant, il n'y a pas de directeur de cabinet, mais bien une cheffe de cabinet.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je vous remercie pour ces éléments circonstanciés, même si je maintiens mon étonnement sur l'absence de directeur ou directrice de cabinet.

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Vous pouvez.

**Monsieur le Président**

D'autres questions ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Juste une question. D'abord, je trouve que c'est très bien de séparer les fonctions. Cela permet de clarifier et de ne pas fatiguer les collègues sur trop de tâches. En soi c'est très bien. Juste pour bien comprendre, le cabinet est constitué d'un chef de cabinet et d'un secrétariat, c'est ça ?

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Ce n'est pas un secrétariat, c'est une assistante du président sur chaque pôle.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Excusez mon ignorance.

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Non, non, on est là pour en discuter. Justement, elles sont assistantes du président, ce n'est pas un secrétariat. Avec deux assistantes de président, avec une cheffe de cabinet, cela répond à la stratégie de l'établissement. Mais ne vous focalisez pas sur le mot *cheffe de cabinet* ou *directeur de cabinet*.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je ne me focalise pas. C'est donc deux personnes qui constituent...

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Après, je voulais insister sur les deux collègues polaires. Dans l'intérêt de leur carrière et dans l'intérêt de l'administration générale, elles ont fait le choix de rester DGSA RAF. Elles sont loin, mais véritablement loin d'avoir démerité. Cela n'a rien à voir. C'est vraiment parce qu'on est sur une organisation administrative, sur des besoins structurels. Elles ont été véritablement à la hauteur des attentes en ce qui concerne le poste de directrice de cabinet et de directrice des relations internationales. C'est juste que cela n'a pas de sens sur une fiche de poste d'avoir autant de métiers.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Bien sûr. Peut-être une dernière question. J'ai bien compris un organigramme structurel, mais du coup, à quel moment on va rattacher ces tâches à des personnes. Je ne sais pas comment cela s'appelle comme organigramme du coup, mais qu'on ait identifié les responsabilités.

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Elles sont tout à fait identifiées. C'est juste pour représenter, je trouvais que c'était mieux de ne pas mettre les grades et le nom des gens parce qu'on présente un organigramme structurel. Ensuite, quand cela va être diffusé, il y aura bien évidemment le nom des gens et leurs contacts. C'est l'idée. Il nous reste encore, avec Madame la DRH, à réfléchir sur la procédure de diffusion des organigrammes de l'établissement. C'est pareil, il y a toute une procédure. Dès qu'on modifie un organigramme, il doit être communiqué, également en lien avec l'annuaire de l'établissement et diffusé sur l'établissement. Un organigramme n'est pas anodin. Un organigramme vu de l'extérieur, permet aux gens de comprendre notre organisation. C'est notre carte de visite. Donc, c'est important de bien penser son organigramme. C'est pour cette raison que j'insiste sur le fait qu'un organigramme n'est pas figé. Il vit et forcément il évoluera.

Je crois qu'il y a plus de questions, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Nous allons passer au vote sur cet organigramme de l'administration générale.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ce point adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Président**

Madame la directrice des ressources humaines, si vous voulez bien prendre la parole ? J'en profite pour saluer le Professeur DUFLO qui nous a rejoints

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. L'organigramme de la Direction des ressources humaines qui vous est présenté ce jour vise à la mise en cohérence de la Direction des ressources humaines eu égard aux missions attendues de cette direction antérieurement structurée autour de quatre items, on est un peu sur une organisation resserrée qui s'articule autour de trois services reprenant les missions régaliennes de la fonction RH avec :

- Un service de gestion des processus RH où l'on va retrouver la gestion individuelle des carrières et de la paye, qu'il s'agisse des personnels enseignants, enseignants chercheurs, hospitalo-universitaires ou BIATSS
- La gestion collective qui se veut un peu plus transverse avec le recrutement, les concours et la contribution aux travaux des instances de l'Université
- La QVT et la santé, mais une approche administrative individuelle, avec notamment l'accompagnement individuel de carrière, sujet hautement d'actualité compte tenu des réformes à venir.
- Un service d'appui au pilotage RH qui va s'occuper très spécifiquement de la gestion de la masse salariale, des emplois et de la coordination paie, du contrôle interne et de la sécurisation des processus RH. Nous avons un très gros travail à mener sur cet aspect, étant entendu que la réglementation ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui, nous nous devons d'être en alerte sur ces modifications réglementaires qui ont un impact fort sur nos activités au quotidien.
- La gestion des services de renseignement et des rémunérations accessoires, là aussi, qui revêtent un enjeu majeur. Nous ne sommes pas complètement performants, nous ne payons pas encore selon l'attendu réglementaire qui vise un paiement mensuel de nos vacataires. On en est loin, mais nous tendons à nous améliorer collectivement.
- Le système d'information RH, et la qualité de la donnée, avec un travail autour des indicateurs, notamment l'élaboration du rapport social unique.
- Un service de développement RH, qui va porter sur la formation continue, le développement des compétences et leur valorisation (un plan de formation sera élaboré), sur l'accompagnement des parcours professionnels avec un appui fort sur les sujets portant sur la mobilité, la prise en compte du handicap et la compensation du handicap, notamment pour nos collègues qui sont en altération d'aptitude, et la question sous-jacente du maintien dans l'emploi et de l'employabilité des personnels de notre établissement, et enfin, tout ce qui touche à la prospective et aux études RH, avec des opérations tournant des cartographies des métiers, la GPEC.

Pour mener ces actions, la Direction des ressources humaines compte aussi en son sein une assistante de direction et des relations fortes avec les deux pôles Guadeloupe et Martinique pour ces questions RH.

Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Bonjour Madame la Directrice des ressources humaines. J'ai parfaitement compris la présentation de votre organigramme décrivant les fonctions et les césures entre les différentes cellules. Mais au-delà de ce descriptif, Madame la Directrice des ressources humaines, auriez-vous la gentillesse de bien vouloir énoncer quelques éléments de caractérisation de cet organigramme ?

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Pouvez-vous préciser ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Selon vous, est-ce un organigramme dans le droit fil des objectifs politiques en matière de ressources humaines ? Est-ce un organigramme qui peut présenter quelques défaillances ? Quelles sont les grandes forces ? De le caractériser, quelques éléments de caractérisation.

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

C'est un organigramme d'application direct, c'est-à-dire que ce n'est pas un organigramme cible. Nous travaillons avec Madame la directrice générale des services, sur un projet d'organigramme cible qui viendra en son temps. Aujourd'hui, il s'agit surtout de structurer pour faire face aux nombreux enjeux portés par la direction des ressources humaines, mais en réalité, ce n'est que la déclinaison de ce qui est attendu de notre établissement. Oui, nous avons des points faibles comme nous avons des points forts. Je vais commencer par les points faibles. Très rapidement, j'ai été amenée à le dire, la gestion des vacataires d'enseignement au sein de l'établissement est un point faible, mais nous travaillons à revoir nos procédures. D'ores et déjà, nous avons communiqué sur un guide. Des actions sont mises en place. Il ne vous a pas échappé qu'on a changé de système d'information RH il y a peu. Nous sommes toujours dans des travaux en lien avec la DSIN de fiabilisation de la donnée et de complétude de la donnée. Parallèlement, un point faible, nous n'avons pas de contrôle interne RH et nous allons œuvrer à ce travail de sécurisation des processus d'identification et de mise à jour des procédures. Il y a de la matière, beaucoup de choses existent dans l'établissement, mais cela n'a pas été tenu à jour au fil du temps. En même temps, la réglementation a beaucoup évolué. Depuis 2020, la fonction RH est très impactée par toutes les nouveautés, et il nous faut remettre à plat tout ce travail. Et puis, la question du handicap qui est ô combien portée politiquement au niveau national mais aussi au sein de notre établissement. Tout à l'heure, on aura un point sur le schéma pluriannuel, mais voilà, l'idée était de se structurer pour faire face à ces enjeux et être en capacité d'accompagner la gouvernance dans toutes les opérations de gestion de l'établissement.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Merci Madame la DRH.

**Madame Geneviève SOLVIGNON,**

Je vous en prie.

**Monsieur le Président**

D'autres questions sur ce point ? Monsieur HUNEL.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Par rapport au schéma présenté, je vois en dessous de la Direction des ressources humaines, « Président », « Cabinet », « Directrice générale des services », « Directrice des ressources humaines » et « *Direction des ressources humaines adjoint* ». Est-ce qu'il y a une incohérence entre des fonctions de personnes et des fonctions de service puisqu'on parle de direction des ressources humaines. Je pense qu'il faut les clarifier à ce niveau-là.

Autre question, est-ce que dans cette présentation, cela sous-tend qu'il y a une relation hiérarchique entre le cabinet et la direction des ressources humaines ?

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Merci pour vos questions. La présentation reprend à celle en vigueur dans l'établissement à ce jour. Je ne suis pas en mesure de vous dire demain si c'est le schéma qui va être, mais la déclinaison a été largement partagée par le passé. La direction des ressources humaines s'est inscrite pour présenter ce document dans la droite ligne de l'existant. Après, parler de personnes et d'une direction des

ressources humaines adjointe, c'était une petite subtilité qui n'a pas lieu d'être fondamentalement, c'est juste que jusqu'au 31 décembre 2022, nous avons un DRH adjoint qui est parti vers de nouveaux horizons et la fonction est vacante. Donc, plutôt que de mettre *directrice* ou *directeur*, on a préféré choisir le terme « *direction* » pour montrer qu'il y avait une fonction de *direction adjointe* qui aujourd'hui n'est pas pourvue.

#### **Monsieur le Président**

D'autres questions ou remarques ? Non. Nous allons passer au vote sur ce point.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention, pas de vote contre.

Adoption à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous passons aux affaires financières.

### **4. Affaires financières**

#### **a) Complément CIA/primes 2022**

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur des affaires financières, c'est à vous.

#### **Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

Bonjour Monsieur le Président, Bonjour à tous. Pour ce point sur les primes et le CIA au titre de 2022, comme tous les ans, nous revotons en début d'année un petit complément pour les personnels administratifs oubliés l'année précédente. En l'occurrence, il s'agit pour le CA de voter le principe d'autoriser le versement en 2023 au titre de l'exercice 2022, des primes à hauteur maximum de 10 000 € pour les agents oubliés de l'année précédente. À titre informatif (j'anticipe la question), cela concerne une dizaine d'agents au total, dont six agents titulaires. Les agents titulaires concernés sont des agents qui ont quitté l'établissement, soit pour un départ en retraite, soit pour d'autres horizons. Si vous avez des questions, je suis à votre écoute.

#### **Monsieur le Président**

Pas de question,

#### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Simplement une remarque. Je suis un peu déçu que les personnels qui ont œuvré en faveur de l'Université partent avec ce sentiment de ne pas avoir été accompagnés.

#### **Monsieur le Président**

Des questions sur ce point ? Nous passons au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ce document est adopté.

Les collègues pourront percevoir leur CIA ou leur prime au titre de 2022. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant.

#### **b) Prise en charge des frais d'hébergement du conseiller de l'établissement**

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur des affaires financières, c'est encore à vous.

**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

Merci Monsieur le Président. Fin d'année dernière, le conseil d'administration a voté un plafond pour l'hébergement aux Antilles, en Guadeloupe et en Martinique, à 110 €. Il s'avère que dans le cas présent, l'hôtel qui était disponible habituellement en Martinique ne l'était pas et nous avons dû prendre un hôtel qui dépasse le plafond voté par le CA (110€). Nous demandons au conseil d'administration d'autoriser exceptionnellement le dépassement du plafond qu'il a lui-même voté.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Si c'est le seul dépassement avéré, évidemment, il y a tout lieu de le voter.

**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

C'est le seul.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ? Non. On passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient. Qui vote contre ?

Le vote est unanime.

Nous passons au point suivant.

[c\) Acceptation et affectation des dons à l'opération « Ma thèse en 180 secondes »](#)

**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

Il s'agit d'autoriser l'agent comptable à percevoir les fonds et à les rendre, puisqu'il s'agit en réalité d'une opération non budgétaire. Je ne sais pas s'il y a des questions, mais c'est juste une acceptation de dons d'entités extérieures pour pouvoir les redonner aux lauréats de « Ma thèse en 180 secondes ».

**Monsieur le Président**

Des questions sur ce troisième point ?

**Madame Laurence ROMANA, MCF**

Pour comprendre, pourquoi les entités extérieures ne délivreraient pas les lots directement ? C'est juste pour information.

**Monsieur le Président**

Monsieur SUBITS, une réponse à apporter à Madame ROMANA ?

**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

« Ma thèse en 180 secondes » est organisée par l'université. Et pour des raisons fiscales, les entreprises qui font un don à l'Université des Antilles peuvent déduire de leurs impôts des sociétés, ce qu'ils ne pourraient pas faire si le don était directement fait à un étudiant.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. D'autres questions sur ce point ? On va passer au vote.  
Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
Vote unanime favorable. Merci beaucoup.  
Nous changeons de chapitre et passons aux affaires institutionnelles et juridiques.

## 5. Affaires institutionnelles et juridiques :

### a) Schéma directeur pluriannuel handicap 2023-2026

#### **Monsieur le Président**

En premier lieu, nous avons le schéma directeur pluriannuel du handicap 2023-2026. Ce document vous a été transmis. Avez-vous des remarques ou des questions le concernant ?

#### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Oui, je n'ai pas le texte devant les yeux, mais j'ai pris des notes. J'avais deux remarques. D'abord, il me semble que, dans le paragraphe de « l'objectif 4 », qui doit parler de l'insertion des jeunes en situation de handicap, l'insertion n'est pas suffisamment mise en exergue. Je dis cela parce que nous avons une étudiante dans ce cas, il faudrait qu'on arrive à aider les jeunes à se déclarer comme étant en situation de handicap (parfois, ils n'osent pas) parce que cela va les aider à trouver un débouché me semble-t-il. Donc, je pense qu'on pourrait peut-être mieux faire. En tout cas, je félicite l'action.

#### **Monsieur le Président**

Je vous remercie. Nous avons souhaité positionner des éléments que nous serons en mesure de réaliser, en tout cas des choses réalistes. Effectivement, on part de rien, on avance positivement et on espère atteindre tous les objectifs fixés dans ce document. Il peut sembler pour certains pas très important en termes de volume, mais je vous affirme que si on arrive déjà à faire tout cela, on aura fait de grands progrès.

D'autres questions ou remarques sur ce document ?

#### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Oui, je continue, Monsieur le Président. Je pense que ce que je proposais n'est pas si compliqué à mettre en œuvre. Mais bon.

#### **Monsieur le Président**

Non mais la liste n'est pas exhaustive. On fera d'autres choses en cours de route, bien entendu.

#### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Ensuite, page 9, je note une coquille, vous avez mis deux fois « *sensibiliser les enseignants* », mais je pense que cela va être rectifié, ce n'est pas trop embêtant.

Après, pourquoi Pôle Emploi ne fait pas partie des partenaires ? Surtout quand on parle d'insertion.

#### **Monsieur le Président**

Nous travaillons déjà avec Pôle Emploi, mais on ne peut pas se permettre de l'afficher dans un document si on n'a pas eu clairement son accord. Pôle Emploi fait partie des partenaires naturels, et nous accompagnera dans cet exercice. Aucun doute là-dessus.

D'autres remarques ou questions sur ce document ?

#### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**



Une remarque, Monsieur le président. Permettez-moi d'être étonné du côté très laconique des réponses que vous énoncez, de l'absence de propos liminaires. J'avais cru comprendre de Madame la DRH que l'accompagnement du handicap était un volet fort politiquement et vous êtes laconique dans le meilleur des cas, voire silencieux dans les éléments liminaires accompagnant ce document que nous avons eu. Merci.

**Monsieur le Président**

Monsieur AUDEBERT, je vous laisse la liberté de vos avis et de vos jugements. D'autres questions ou remarques ? Madame la vice-présidente RSU est avec nous, et peut aussi apporter des éléments lorsque cela est nécessaire si elle le souhaite. Madame PARIZE peut intervenir librement, bien entendu.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Monsieur le Président, bonjour. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je préfère intervenir lorsque le point sur le schéma handicap sera à l'ordre du jour.

**Monsieur le Président**

C'est de cela que l'on parle...

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Excusez-moi, je n'avais pas entendu. Monsieur AUDEBERT, pouvez-vous répéter votre question s'il vous plaît ?

**Monsieur le Président**

Il n'avait pas de question, c'était juste une remarque.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Bien, je n'ai manifestement pas compris. Voulez-vous que je vous présente le schéma, ses enjeux ? Est-ce que c'est le moment ?

**Monsieur le Président**

Si vous voulez, mais de façon assez rapide, concise en tout cas.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

C'est un schéma handicap qui prévoit l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'accès aux formations, la sensibilité à ces questions et évidemment l'accessibilité aux locaux. Cela constitue pour notre établissement un axe majeur de notre engagement social et le contexte législatif permet d'entériner ce qui constitue un devoir moral pour nous et un engagement. Ce schéma met en valeur les efforts qui sont déjà menés depuis plusieurs années sur les deux pôles avec deux volets : les étudiants, un volet mené par le SMUS, et le personnel, volet mené par la direction des ressources humaines. Notre plan d'action offre un très large spectre d'actions. Il a été rédigé de manière collaborative avec plusieurs composantes. Il prévoit quatre grands axes avec des indicateurs, des plans d'action et des pilotes à chaque action. Si vous souhaitez plus de détails, je me tiens à votre disposition.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup Madame la vice-présidente. D'autres remarques ou questions sur ce document ? Oui, Monsieur PORTECOP.

**Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS**

Je souhaitais féliciter le travail réalisé. Je ne suis pas, à divers égards, amené à contribuer à cet effort, et je ne peux qu'applaudir ces avancées structurantes pour notre établissement. Donc, bravo Madame PARIZE notamment, entre autres.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Merci Monsieur le directeur des services informatiques. Je prends le compliment pour l'ensemble des collègues qui se sont engagés pendant plusieurs mois. Un comité de pilotage va commencer pour mettre en place l'ensemble des actions.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je me joins aux félicitations de Monsieur PORTECOP bien évidemment, et d'ailleurs à tout ce qu'on a vu. On a l'impression qu'enfin notre établissement se structure et ce sera plus simple pour eux, pour l'ensemble de la communauté.

Je reviens quand même sur ma question de tout à l'heure. Quand je dis cela, c'est que cela serait un plus pour notre établissement et qui se fait déjà : quand on a des étudiants en situation de handicap, quand ils vont quitter l'établissement, on peut les accompagner à se positionner en tant que personnes en situation de handicap. Bien évidemment, nos jeunes qui sont en situation de handicap, qui quittent notre établissement, il va falloir qu'ils trouvent un travail. Et on sait très bien que s'ils sont déjà déclarés en situation de handicap, cela va les aider à trouver. Il y a des possibilités pour qu'ils arrivent à trouver un travail. Et quand je dis cela, je ne pense pas surcharger le schéma directeur. Au contraire, il y a déjà le Relais de handicap qui fait cela, donc autant l'inscrire.

**Monsieur le Président**

C'est en effet une des missions de l'université que d'accompagner les étudiants au niveau de leur insertion professionnelle, qu'ils soient d'ailleurs en situation de handicap ou pas. Votre proposition est la bienvenue Madame ROMANA. Même si elle n'est pas inscrite, elle s'inscrit dans la politique décrite par Madame la vice-présidente dans ce document.

Bien, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

**Monsieur James LARROUY, étudiant 971**

J'avais demandé la parole.

**Monsieur le Président**

Oui, Monsieur LARROUY. La prochaine fois, prenez la parole directement si je n'ai pas vu la main levée. Cela évitera d'interrompre un vote.

**Monsieur James LARROUY, étudiant 971**

Je voulais aussi féliciter l'Université pour cette initiative, notamment Madame PARIZE pour cette implication. J'ai deux remarques Sur l'objectif 1, je pense qu'on pourrait aussi prendre comme indicateur le nombre de manifestations étudiantes organisées autour du handicap. Sur le point numéro 2, je rajouterai un « s » à *VP étudiants* et j'aurais associé les associations étudiantes. Dans un second temps, j'aurais aussi associé l'école doctorale, puisqu'il y a peut-être des doctorants ou doctorantes qui sont porteurs-ses de handicap. En tout cas félicitations pour l'initiative, c'est génial.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Merci Monsieur le Président. Si vous permettez que j'ajoute une précision sur les points évoqués ?

**Monsieur le Président**

Allez-y.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Madame ROMANA, ce point est prévu dans l'axe 2, objectif 4, après les études, l'insertion professionnelle et l'accompagnement. Monsieur LARROUY, merci pour les propositions d'améliorations, ce sera fait, mais c'est prévu dans les axes de sensibilisation. Et actuellement, nous travaillons avec l'école doctorale pour intégrer, dans la charte des thèses, ces éléments concernant les étudiants en situation de handicap.

**Monsieur James LARROUY, étudiant 971**

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Nous reprenons le vote à son début.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ce schéma est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

## b) Charge de mission

**Monsieur le Président**

Nous avons ensuite une charge de mission qui vous est proposée. Elle s'appelle *Refondation du campus de Fort de France*, qui fait suite aux discussions que le vice-président de pôle, moi-même et l'équipe présidentielle généralement, ont eues avec le président de la Collectivité territoriale de Martinique, qui est prêt à accompagner l'université dans ce projet ambitieux de refondation du campus de Fort de France. C'est un campus vieillissant qui mérite d'être repris. Il s'agit d'avoir un projet moderne et audacieux, de raser progressivement les bâtiments existants et de les remplacer par des bâtiments neufs et mieux adaptés à notre activité. Ce projet est porté par le vice-président du pôle Martinique, Monsieur Laurent MANYRI. Et pour l'aider dans cette démarche et faire le lien avec la Collectivité territoriale de Martinique, il vous est proposé de mettre en place une charge de mission parce que c'est un projet qui va nécessiter beaucoup de travail et une grande expertise.

Si vous avez des questions, je peux y répondre.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Il s'agit finalement d'une question qui touche un peu tous les différents chargés de mission. Au sein du conseil d'administration, on vote des chargés de mission, on désigne des chargés de mission, on vote des primes des chargés de mission. Il me semble qu'il serait intéressant que le conseil d'administration reçoive annuellement de ces chargés de mission un compte rendu des actions qu'ils ont menées, quel que soit le chargé de mission en question.

**Monsieur le Président**

Petite correction, le conseil d'administration ne désigne pas les chargés de mission, c'est le président. En revanche, vous l'avez dit, vous votez les charges de mission, c'est évident. Et il vous sera communiqué des bilans de chacun de ces chargés de mission dans le cadre de leur activité, car c'est prévu par les statuts.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Monsieur HARAL.

**Monsieur Bruno HARAL, BIATSS**

Je trouve que c'est une très bonne chose d'avoir nommé un chargé de mission pour le campus de Fort de France. Sur ce genre de projet, le jeu des acteurs est très complexe, avec beaucoup d'intervenants tels que les services de l'État, la collectivité territoriale. Il est important de décharger le vice-président du pôle sur des projets complexes, où il y a beaucoup de réunions, beaucoup de travail, beaucoup de comités de pilotage, comité technique. C'est important qu'un représentant de l'établissement soit en lien avec le Vice-Président du pôle, moi-même pour la partie immobilière, et surtout, les négociations avec les collectivités.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur HARAL.

**Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS**

Je trouve très bien qu'il y ait cette charge de mission compte tenu des enjeux, mais je suis un peu surpris quand même, même s'il vous appartient de nommer les chargés de missions, que cette organisation n'eût pas été présentée au conseil de pôle Martinique. Il s'agit quand même d'une réalité du pôle Martinique, avec l'organisation qui en décline, et je suis un peu surpris que cela n'a pas été présenté au préalable.

**Monsieur le Président**

Il s'agit du lancement de cette opération. On en est aux prémices. On s'organise au niveau de l'établissement pour pouvoir répondre à ce projet. Bien entendu, les élus du conseil de pôle du Pôle Martinique seront associés à ce projet du début à la fin. Il est évident que l'ensemble des actions seront présentées au conseil de pôle avant de démarrer, avant qu'elles ne soient validées, et pour certaines, au conseil d'administration de l'université également. Donc, nous n'en sommes qu'au début, mais il faut se mettre en ordre de marche avant de commencer à discuter. Je pense qu'on est plus efficace comme cela. Une fois qu'on a les acteurs présents, et comme c'est écrit dans le document, ceux-ci viendront rendre compte de ce qu'ils comptent entreprendre et de la stratégie qui sera décidée au conseil de pôle sur proposition du vice-président de pôle.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques ? Monsieur CHAMMAS.

**Monsieur Charles CHAMMAS, personnalité extérieure**

Une observation. Vous parlez du pôle de Fort de France. Pour le campus de Schœlcher, je ne sais pas s'il ne faut pas ménager les susceptibilités des collectivités qui participent au projet. Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Monsieur CHAMMAS, il ne s'agit pas du tout de déshabiller ou de laisser de côté le campus de Schœlcher. Mais, on a une situation actuelle du campus de Fort de France qui est vraiment inquiétante en termes d'état du patrimoine et il nous faut agir. C'est un projet sur le long terme. Mais il y a aussi des projets sur le campus de Schœlcher, notamment la Maison de la vie étudiante qui va être mise en place avec la réhabilitation d'un bâtiment existant et une possible construction d'un bâtiment, dont on ne sait pas encore comment il sera positionné, c'est le vice-président qui fera ses propositions. Il y a aussi une possibilité de relogement de l'IUT qui est sur le campus de Schœlcher dans un nouveau bâtiment dédié sur ce campus. Le campus de Schœlcher n'est pas du tout oublié. J'ai parlé en propos liminaires du contrat de convergence, pour lequel les discussions ont commencé. Il y a énormément d'opérations qui auront lieu sur le campus de Schœlcher pour le rénover, le moderniser et l'embellir. Cela fait partie de nos priorités. Et là, on a une échéance beaucoup plus courte parce qu'on n'est pas dans des travaux aussi lourds que la refondation du campus de Fort de France. Donc, on prévoit l'avenir, mais on travaille aussi à un avenir beaucoup plus proche sur Schœlcher. Donc, ne vous inquiétez pas, ce n'est même pas pour les susceptibilités, on prend soin de l'ensemble de nos campus, de nos étudiants et de nos composantes.

**Monsieur Charles CHAMMAS, personnalité extérieure**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie.

**Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS**

Je tiens à dire que c'est une très bonne chose. Pour avoir déjà travaillé pendant longtemps, notamment avec Monsieur HARAL, sur cette problématique du campus de Fort de France, je pense qu'il est vraiment nécessaire de mettre un chargé de mission sur cette question afin de construire l'avenir, comme vous dites, pour donner la meilleure organisation pour le pôle Martinique de l'utilisation de ce campus.

**Monsieur Laurent MANYRI, VP pole 972**

Monsieur le Président, je peux prendre la parole ?

**Monsieur le Président**

Bien entendu, Monsieur le vice-président.

**Monsieur Laurent MANYRI, VP pole 972**

C'est juste pour indiquer qu'au niveau du campus de Schoelcher, vous projetez un contrat de convergence et de transformation. J'ai demandé à inscrire la réhabilitation des anciens bâtiments de la fac de droit et d'économie et de la fac des lettres et sciences humaines. C'est vrai que le campus de Fort de France est une surface à prendre en compte, et j'ai vraiment besoin d'un chargé de mission là-dessus. Merci.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le vice-président. Je propose de passer au vote sur cette charge de mission.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre.

Elle est acceptée à l'unanimité. Merci.

**c) Charte de la diversité, de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de l'UA**

**Monsieur le Président**

Nous arrivons au troisième point. Là aussi, c'est un projet qui a été porté par la Vice-Présidente RSU, Madame PARIZE. Madame la vice-présidente, souhaitez-vous dire quelques mots d'introduction sur ce projet ?

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Oui, Monsieur le Président. C'est une charte qui nous tenait à cœur. C'est une démarche amont et logique à l'ensemble de la politique développée au niveau de la parité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la discrimination. Cette charte est une représentation publique de notre de notre stratégie, où l'on s'engage à mettre en œuvre une vraie politique d'égalité des droits et des chances et de lutte contre les discriminations. Elles concernent évidemment tout le personnel et également nos usagers et nos étudiants.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame la Vice-Présidente. Avez-vous des questions sur cette charte ou des remarques ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Toujours félicitations. Tout ce qui se structure, est bien. Par contre, à la page 5, paragraphe 6, il est marqué « *Orienter et aider les victimes de discrimination* ». Cela se traduit par la mise en place d'une cellule d'écoute. Qui va constituer cette cellule d'écoute ? Une cellule d'écoute extérieure ou intérieure ? On connaît les difficultés qu'on peut rencontrer sur des cellules d'écoute où ce sont un peu les mêmes qui écoutent. C'est d'avoir une certaine liberté de parole. Je pense que cela peut bien évidemment aider les gens en situation de harcèlement ou victimes de discrimination.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Il manque effectivement un document qui va vous être soumis prochainement, qui est la structuration du Bureau d'intervention en matière d'inégalité, le BIMl. Il constitue un guichet unique qui permettra de recueillir les signalements tant au niveau du personnel que des étudiants, avec plusieurs clés d'entrée que sont MyUA, un courriel dédié (*signalement@univ-antilles.fr*). Cette cellule sera constituée de membres permanents, de membres externes et des experts en fonction de la situation. Je propose d'être plus précise lorsque ce point sera mis à l'ordre du jour, nous l'espérons, au prochain CA.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame la vice-présidente. D'autres remarques ou questions ?

**Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS**

Monsieur le Président, encore une fois, si vous me le permettez, j'exprime mes salutations et mes félicitations pour ce type de travail structurant dont nous avons besoin pour pouvoir franchir les différentes étapes organisationnelles, mais aussi de transformation de notre établissement à l'image des transformations que subit notre société.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur PORTECOP. Effectivement, ce type de documents est nécessaire. D'ailleurs, la plupart d'entre eux sont obligatoires depuis de longues années. Nous nous attelons donc à placer l'établissement dans la norme et à le restructurer. C'est un travail colossal, un travail de longue haleine et nous nous y attelons avec courage. Je remercie également, c'est vrai, la vice-présidente, Madame PARIZE, qui ne ménage pas ses efforts pour bâtir et construire au sein de l'université. Encore un grand merci à elle.

Avez-vous d'autres questions ou remarques sur cette charte ?

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et indiquer que c'est un travail collectif. Et là encore, je voudrais remercier les collègues pour leur engagement dans le cadre de la co-construction de ces documents.

**Monsieur le Président**

Merci Madame PARIZE. S'il n'y a pas de question, nous allons voter cette charte.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, une dernière remarque. Je pense qu'il est important de penser aussi aux enjeux écologiques aussi, de développement durable. C'est aussi important. On va se retrouver avec des transitions qui nous arrivent. Et encore une fois, j'insiste, des jeunes qui vont être soumis à ces transitions. C'est une remarque pour aller un peu plus loin, il me semble tout aussi important de créer un document qui met en exergue ces différents points.

**Monsieur le Président**

Je rappelle tout de même que nous avons voté un plan de sobriété énergétique qui va dans le sens du développement durable, même si à lui seul il ne résout pas la question. En tout cas, c'est un pas important, d'ailleurs aussi obligatoire que nous avons effectué.

Sur cette charte, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Adoptée à l'unanimité.

Merci pour toutes celles et ceux qui ont travaillé à ces documents, à leur élaboration.

#### d) Conventions

##### **Monsieur le Président**

Point sur les conventions, nous en avons cinq, sauf erreur de ma part. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce point ? Monsieur AUDEBERT.

##### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Monsieur le Président, mes remarques sont les mêmes que celles que je formule en conseil de pôle, à savoir le manque d'éléments en termes de bilan financier, d'insertion professionnelle, sans se substituer bien entendu au travail des CFVU et du CAC, c'est clair. En revanche, il est tout aussi clair que nous avons du mal, j'ai du mal à titre personnel à être éclairé suffisamment pour juger du caractère optimal de ces conventions, en particulier les DU où, en termes de calendrier, de bilan financier, d'insertion professionnelle, je n'ai pas les éléments suffisants, à mon sens, les éléments de calcul qui permettent de déterminer si les budgets sont les bons en termes de recettes et de dépenses. C'est à nouveau présenté au conseil d'administration. Je ne vois pas trop la valeur ajoutée. Il n'y a pas de compte rendu du conseil polaire de Guadeloupe, et de la même façon pour la Martinique. Donc, j'ai du mal sur ces affaires-là. Merci.

##### **Monsieur le Président**

Monsieur AUDEBERT, je veux bien comprendre que vous ayez du mal. Sauf erreur de ma part, vous avez exercé les fonctions de responsable administratif et financier du pôle Guadeloupe pendant de longues années et pourtant on a beaucoup progressé depuis ces années. Je comprends tout à fait votre difficulté.

##### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Une remarque, Monsieur le Président. Évidemment, lorsque j'étais responsable administratif et financier du pôle, bien entendu, les attributions n'étaient pas tout à fait les mêmes. Je pense que vous en êtes conscients.

##### **Monsieur le Président**

D'autres questions ou remarques ? Madame ROMANA.

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Un peu comme Monsieur AUDEBERT, je suis un peu perdue. Pourtant, j'ai fait beaucoup d'efforts pour lire les conventions. D'abord, je repose toujours la question, on a des formations qui sont en formation continue et je n'arrive pas à voir ce qui revient à la formation continue, ce qui revient à la composante, quels sont les critères de distribution, ce qui revient à l'université et comme c'est redistribué entre les différents acteurs organisateurs (le GRETA, l'Université Brest occidentale...) de l'université une fois qu'on a fait une formation. Par ailleurs, sur certaines fiches pédagogiques notamment les fiches du master, j'ai vu 2021-2022. C'est toujours en cours ? Je ne sais pas, la fiche n'a pas dû être actualisée. Enfin, si j'ai bien compris, l'ensemble de ces conventions sont votées de façon rétroactive parce qu'elles ont commencé.

##### **Monsieur le Président**

La plupart de vos questions concernent la gestion du pôle universitaire. Concernant la répartition des recettes de ces différentes opérations, vous n'êtes pas sans savoir qu'un service commun de la formation continue et de l'apprentissage a été créé. Il a pour but justement d'harmoniser les

pratiques au sein des composantes et des pôles universitaires, dans un dialogue constructif avec les deux bureaux de la formation continue et l'apprentissage des pôles Martinique et Guadeloupe. C'est un travail qui prend du temps parce que cela nécessite non pas de passer en force, mais de discuter avec l'ensemble des acteurs qui ont parfois des pratiques et des habitudes totalement différentes. Ce travail concernant cette répartition est donc en cours, pour définir au mieux les pourcentages des composantes (lorsque ce sont elles qui sont à l'origine de la formation continue) et des pôles universitaires à travers leur BFCA, et de l'université bien entendu en tant qu'établissement qui porte tout cela. C'est un travail de structuration qui se fait dans le temps puisqu'il nous faut travailler en concertation avec les différents acteurs.

Pour ce qui est des conventions pour des formations qui auraient commencé, malheureusement, il nous arrive encore, même si ce n'est pas quelque chose que je souhaite, de régulariser, c'est-à-dire de voter *a posteriori*, à quelques semaines, et parfois quelques mois. Mais on s'inscrit dans une dynamique vertueuse qui voudrait que nos conventions soient signées avant que ne démarre leur objet.

D'autres remarques ou questions ?

### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Monsieur le Président, c'est une suggestion que j'avais déjà faite à Madame la DGS. Je pense qu'il serait intéressant pour les conventions, notamment de formation, d'avoir des canevas de façon à ce que toutes les conventions reprennent le même format. Cela simplifie la lecture et nous permet d'identifier plus facilement les faiblesses et les forces des conventions présentées. Je pense que ce serait intéressant, dans le cadre de la présentation des conventions en conseil d'administration, qu'un petit argumentaire soit fourni sur la pertinence de ce qui est mis en place, de façon à ce qu'on puisse voter de façon éclairée et pas simplement voter parce que c'est déjà fait.

### **Monsieur le Président**

Concernant les conventions cadres, ces modèles, sont prévus par l'administration. Nous sommes en train de travailler au renforcement, donc au recrutement d'un personnel de catégorie A au niveau du service juridique, qui est fortement sollicité comme vous le savez, afin de fluidifier tout cela et pouvoir fournir aux différentes personnes de l'Université, en responsabilité ou pas d'ailleurs, des modèles de conventions, qu'il s'agisse de la recherche, de la pédagogie ou d'autres types de conventions. C'est donc quelque chose qui est en cours, mais comme vous le savez, on ne chôme pas. Cela prend donc un peu de temps, mais cela arrive. Nous sommes conscients de l'intérêt de cette démarche.

D'autres questions ou remarques ?

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Ultime intervention, si vous me le permettez, Monsieur le Président. Sur le volet du modèle économique de ces conventions, de ces DU, je crois savoir qu'au-delà des travaux que vous avez décrits à l'instant par les composantes, il y avait l'idée selon laquelle il y aurait peut-être des ateliers qui seraient créés (je ne sais quel vocable utiliser) . En tout cas à titre personnel, je pourrais aller à vous proposer que je puisse abonder si ces ateliers se créaient en termes de propositions, abonder ces ateliers pour peut-être co-construire ces modèles économiques s'agissant de ces DU.

### **Monsieur le Président**

Très bien. D'autres remarques, propositions ou questions ? Non. Nous allons passer au vote sur l'ensemble de ces conventions.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens pour les raisons évoquées.



**Madame Laurence ROMANA, PR**

Même chose, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Deux abstentions. Qui vote contre ? Très bien. Merci beaucoup.

Nous passons aux statuts de l'école doctorale.

e) [Statuts de l'école doctorale DEECA n°636](#)

**Monsieur le Président**

Notre nouvelle école doctorale, qui a vu le jour il y a peu de temps, doit être dotée de statuts. Monsieur l'administrateur provisoire est avec nous. Avez-vous des questions sur ces statuts ? Madame ROMANA.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

On a affaire à une école doctorale pluridisciplinaire, puisqu'on en a une seule sur tout l'établissement. Ma question, pourquoi se limiter à douze membres au conseil dans cette école doctorale, ce qui fait six enseignants-chercheurs, si j'ai bien compris, alors qu'on a plus d'une dizaine de disciplines représentées au sein de l'Université et que le maximum de gens qu'on peut prendre peut aller jusqu'à 26 ? Je ferai une proposition d'augmenter le nombre de représentants dans cette école doctorale. Il me semble que c'est un peu trop la fermer et ce n'est pas représenter toutes les disciplines, ce qui n'est peut-être pas très bien. Donc, je proposerais une ouverture à un nombre plus élevé de représentants.

**Monsieur le Président**

Monsieur CALIF veut réagir peut être ?

**Monsieur Rudy CALIF, administrateur provisoire école doctorale**

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour chers membres du Conseil d'administration. Je dois tout d'abord remercier le Président pour la confiance accordée. Bien entendu, la création d'une nouvelle école doctorale doit s'appuyer sur un élément fondateur, en l'occurrence ses statuts. C'est la première étape. Ces statuts s'appuient sur des textes réglementaires, du Code de l'éducation le décret modifié relatif aux doctorants, et j'en passe, d'un certain nombre d'arrêtés. Sur la question de Madame ROMANA, nous avons un intervalle entre 12 et 26 membres. Je pense qu'il s'agit d'un foncier de façon efficiente. Sur Le nombre ici proposé, je vais reprendre la répartition. Nous avons quatre collèges. Le collège A comprend 6 membres issus des collèges des enseignants-chercheurs, avec une représentation des différents domaines scientifiques, parce qu'il s'agit de domaines scientifiques. Le collège B comprend 2 représentants des personnels ingénieurs administratifs. Le collège C comprend 2 représentants parmi les doctorants. Le collège D comprend des personnalités qualifiées du monde socio-économique. Avec ce nombre, il s'agit d'avoir une organisation efficiente de manière à pouvoir avancer. On est dans le cadre d'une nouvelle école doctorale. Comme cela a été dit et redit, nous mettons en place cet organe, en s'appuyant sur des règles normatives. Il s'agit de mettre en place des statuts. Ensuite, il va mettre en place le conseil de l'école. La charte des thèses, il faudra aussi la mettre en place, puis le règlement intérieur et un ensemble de documents qui vont constituer des outils essentiels pour le pilotage et l'animation de cette école doctorale. Il ne s'agit pas de fermer, bien au contraire. L'idée est que les domaines scientifiques, déjà dans un premier temps, soient représentés, que l'on tienne compte de la parité hommes/femmes, et qu'il y ait une représentation équilibrée entre le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe au sein de ce conseil de l'école doctorale.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Professeur. Je vais juste ajouter les éléments suivants. En effet, comme l'a dit le Professeur CALIF, on s'appuie sur des textes, en l'occurrence sur un décret ou un arrêté réglementaire qui nous permet de doter ce conseil de 12 à 26 membres. Seulement, nous sommes un établissement de taille relativement modeste et cet arrêté concerne l'ensemble des écoles doctorales du territoire national. On ne peut pas imaginer être au niveau plafond en termes de composition de l'école doctorale, compte tenu de notre taille et de la taille des autres établissements. Ces dispositions sont prises afin que chaque établissement, quelle que soit sa taille, puisse s'y inscrire. Et, de la même façon que notre conseil d'administration est dans une fourchette basse de ce qui est prévu par la réglementation, le conseil de l'école doctorale, conformément à notre taille, en tout cas proportionnellement à notre taille, comporte une fourchette basse de membres, sachant que tous les champs disciplinaires sont représentés de façon équivalente, comme l'a dit le Professeur CALIF, et que l'idéal est que cela fonctionne. Ce que l'on veut, ce ne sont pas des conseils pléthoriques qu'on n'arrivera jamais à réunir, parce que les gens ne seront jamais disponibles, mais des conseils qui fonctionnent, donc quelque chose de fluide qui permette à l'ensemble des membres de l'école doctorale, des laboratoires et des enseignants-chercheurs, d'avoir des réponses rapides. Parce que réunir 12 personnes, c'est une chose, en réunir 26, c'est un autre sujet. C'est pour cette raison que je défends cette proposition du Professeur CALIF de créer un conseil qui comprenne 12 membres répartis de cette manière, ce qui est d'ailleurs conforme aux textes.

Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Monsieur ROOS.

### **Monsieur Christophe ROOS, PR**

Je pense qu'il faut faire preuve de réactivité. Comme vous l'avez dit ou comme c'est prévu dans les statuts, 12 membres, cela me paraît beaucoup plus efficace que 26. Je suis donc favorable à un conseil resserré et efficace, au moins dans un premier temps. Par ailleurs, vous avez parlé d'un équilibre hommes/femmes, ce que j'ai vu dans les statuts, mais l'actuel responsable a parlé d'un équilibre entre la Martinique et la Guadeloupe et je ne l'ai pas vu inscrit dans les statuts. Mais je pense que c'est important d'avoir cet équilibre.

### **Monsieur le Président**

Je confirme qu'il y aura une parité entre les membres rattachés au pôle Martinique et au pôle Guadeloupe. On a un nombre pair de membres, et donc la moitié issue du pôle Guadeloupe et l'autre moitié du pôle Martinique, en effet.

### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, juste une dernière remarque. Entre 12 et 26, je pense qu'il y a quand même un certain nombre. Effectivement, 26 me paraît grand, 12 me paraît petit. Donc, je proposerais qu'on augmente un peu la représentation au sein de l'école doctorale. Vous me dites si je me trompe, les deux anciennes écoles doctorales étaient constituées du même nombre. Maintenant, on joint deux écoles. On garde le même nombre et cela me paraît bizarre, mais si cela doit faire de la réactivité, on verra à l'usage. Mais je maintiens ma proposition.

### **Monsieur le Président**

C'est noté. D'autres remarques ou questions ? Monsieur LARROUY.

### **Monsieur James LARROUY, étudiant 971**

Merci Monsieur le Président. J'ai une interrogation sur la collégialité des doctorants. Il y a trois domaines représentés par cette école doctorale, et malheureusement il n'y a que deux doctorants qui pourront représenter l'ensemble des doctorants sur les deux pôles. Est-ce qu'il serait possible

de limiter le nombre des représentants élus au collège C a minima ? Ou, comme le nombre 13 n'est pas un très bon nombre, est-ce qu'on pourrait avoir deux étudiants issus de chaque pôle ? C'est une proposition.

**Monsieur le Président**

Le problème est que nous sommes tenus à un ratio d'étudiants, et donc il ne peut pas y avoir au-dessus d'un certain pourcentage d'étudiants par rapport à la taille du conseil de l'école. Si on voulait avoir ne serait-ce que trois étudiants, il faudrait ajouter un certain nombre de membres, peut-être trois ou quatre membres, à ce conseil. Et, contrairement à la dynamique qu'on souhaite instaurer, cela le rendrait plus difficile à réunir. L'idée est vraiment d'être au plancher pour qu'ils puissent se réunir rapidement. Et en effet, rien n'empêche de changer les statuts si l'on estime qu'il y a des difficultés à ce niveau-là. Mais je précise que les représentants des étudiants ne sont pas élus par le secteur disciplinaire. Ils sont élus tout court. Donc, rien ne nous indique qu'ils seront de secteurs disciplinaires différents. Là, il s'agit d'élections et donc on n'a pas trop la main sur ce type de question.

**Monsieur James LARROUY, étudiant 971**

Du coup, est-il possible d'avoir un représentant étudiant pour les STS et un représentant doctorant pour les deux autres domaines Parce qu'en général, il n'y a pas d'interaction entre les étudiants en sciences exactes et naturelles et les étudiants en sciences humaines.

**Monsieur le Président**

Ce niveau de détail peut être important effectivement, et pourra faire l'objet de précisions dans le règlement intérieur. C'est le règlement intérieur qui viendra préciser un certain nombre de choses.

**Monsieur James LARROUY, étudiant 971**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie. D'autres questions ou remarques ? On va passer au vote.  
Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je m'abstiens.

**Monsieur le Président**

Madame ROMANA s'abstient. Personne d'autre ? Qui vote contre ? Personne. Merci beaucoup.  
Nous en venons aux statuts des presses universitaires des Antilles.

[f\) Statuts des presses universitaires des Antilles](#)

**Monsieur le Président**

Là aussi, nous souhaitons, dans un esprit dynamique de structuration de l'établissement, doter les presses de statut dont le projet vous a été communiqué. Avez-vous des questions sur ces statuts des presses ? Pas de question. Je vous propose de passer au vote.  
Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
Les statuts des presses universitaires sont adoptés à l'unanimité. Merci beaucoup.  
Nous en venons aux affaires pédagogiques.

## 6. Affaires pédagogiques

### a) Informations destinées au portail « mon master »

#### **Monsieur le Président**

Premier point, informations destinées au portail « mon master ». Avez-vous des questions sur ce point ? Madame la directrice de la division de la scolarité est présente. Si jamais il y a des questions, elle sera en mesure d'apporter toutes les précisions nécessaires.

S'il n'y a pas de question sur le portail « mon master », je vais passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ces informations sont adoptées à l'unanimité.

### b) Informations destinées au portail « parcoursup »

#### **Monsieur le Président**

Des informations maintenant destinées au portail Parcoursup. Il n'y a pas de questions ? Non. On va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas de vote contre.

Unanimité. Merci beaucoup.

### c) Dossier d'auto-évaluation des formations ingénieurs de l'UA

#### **Monsieur le Président**

Concernant le dossier d'auto-évaluation des formations d'ingénieurs de l'Université des Antilles, avez-vous des questions ou des remarques avant de passer au vote ? Pas de questions ni de remarques. Nous passons au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Il est adopté à l'unanimité.

### d) Fiches RNCP des formations d'ingénieurs

#### **Monsieur le Président**

Toujours dans la même thématique, les fiches RNCP des formations d'ingénieur sont soumises à votre approbation. Auriez-vous des questions sur ces deux fiches ? Pas de question. On passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Elles sont adoptées à l'unanimité. Merci beaucoup.

### d) Ouverture de diplômes

#### **Monsieur le Président**

Ensuite, nous arrivons à des demandes d'ouverture de DU. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Je mets donc au vote l'ensemble des demandes d'ouverture à votre approbation.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

Unanimité. Merci.

## e) Organisation du 2ème cycle des études de médecine et modalités de contrôle des connaissances

### Monsieur le Président

Les deux derniers points concernent la faculté de médecine, en premier lieu l'organisation du deuxième cycle des études de médecine et des modalités de contrôle des connaissances. Avez-vous des questions ou des remarques ? Ce point a déjà été présenté au conseil académique.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Avis favorable, unanime.

## f) Mise en place du 3ème cycle de pharmacie aux Antilles

### Monsieur le Président

Dernier point concernant la mise en place du troisième cycle de pharmacie à l'université des Antilles. Des questions ou remarques ?

### Monsieur ? (ne se présente pas 01'32'12)

Oui Président, je pense que ce serait intéressant d'avoir les avis de la CFVU à chaque fois. Ce n'est pas indiqué. Je suppose qu'ils sont favorables ?

### Monsieur le Président

Bien sûr, ils sont tous favorables, mais vous avez raison, on aurait pu les transmettre dans un document récapitulatif, comme on le fait d'ailleurs assez souvent, notamment dans les campagnes d'emploi. Ils sont tous favorables, y compris les points passés au comité social administration, ils ont été votés pour la plupart à l'unanimité. Mais je retiens cette remarque.

Sur cette mise en place du troisième cycle, Si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques ? Je soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne.

Unanimité. Merci beaucoup.

## Questions diverses

### Monsieur le Président

Nous en avons terminé avec les points de l'ordre du jour. Il reste les questions diverses.

### Question sur les modalités d'organisation en webconférence des CA

### Monsieur le Président

Nous avons eu une dizaine de conseils d'administration pléniers depuis l'élection présidentielle du mois de février. Certains se sont tenus en visioconférence, notamment lorsqu'il y avait des urgences, que les délais étaient très courts et que les points à l'ordre du jour étaient très nombreux. Cela a dû arriver une ou deux fois. Et puis, il y a eu des questions météorologiques aussi qui nous ont contraints, entre septembre et octobre dernier, de renoncer parfois à la dernière minute à des déplacements en raison des risques et de la situation météorologique. Ce n'est jamais de manière arbitraire que je choisis de positionner un conseil en webconférence. Ici, vous n'ignorez pas que nous vivons une situation sociale un peu tendue et que, même si la situation aujourd'hui est très calme, aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe, les risques de troubles et de perturbations étaient, lorsque j'ai dû prendre la décision, relativement sérieux, significatifs. J'ai donc préféré ne pas mettre en péril ce conseil et sa tenue en procédant à un conseil en webconférence. Et la

deuxième raison est que certains administrateurs notamment, je ne vais pas les énoncer mais oui quand même, le représentant du président de la CTM n'était pas en capacité d'assister à cette réunion en présentiel (mais il n'était pas le seul) et sa présence, leur présence était importante. Souhaitant qu'un maximum de membres du conseil puissent être présents – c'est le cas car nous sommes relativement nombreux –, cela a fini de me convaincre d'opter pour ce mode de réunion, qui n'est pas habituel mais qui arrivera de temps en temps. Il y a un avant et un après pandémie Covid-19, et on ne va pas travailler aujourd'hui en 2023 comme on travaillait en 1990. Il faut aussi suivre les évolutions de notre temps. Enfin par cette décision, nous contribuons à préserver l'environnement en évitant de prendre toutes sortes de transports aériens ou terrestres pour nous rencontrer.

Voilà les raisons principales qui ont motivé ce choix. Le prochain conseil se tiendra en présentiel sur le pôle Martinique le 14 mars prochain, et nous serons tous présents.

**Monsieur Charles CHAMMAS, personnalité extérieure**

Monsieur le Président, je me permets, je le concède effectivement que vous me facilitez grandement la tâche aujourd'hui, dans la mesure où je n'étais pas disponible. Merci beaucoup pour cette décision. Elle est un peu égoïste, mais je vous en remercie.

**Monsieur le Président**

Vous n'étiez pas le seul, Monsieur CHAMMAS. Merci beaucoup de votre témoignage. L'idée est que tout le monde puisse participer à ces conseils dans de bonnes conditions, plutôt que d'avoir des procurations.

**Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Je me permets d'intervenir pour m'excuser, car je suis arrivée avec un peu de retard.

**Monsieur le Président**

Merci de votre démarche, mais j'avais signalé votre présence. Je vous avais sollicitée, vous n'aviez pas pu répondre, mais j'avais bien vu que vous étiez là. Merci.

**Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Effectivement, j'ai eu un petit problème pour activer mon micro au début.

**Monsieur le Président**

Donc, je sais que vous êtes là depuis très longtemps et que vous avez assisté à tous les points, à part peut-être les propos liminaires. On a bien noté votre présence, rassurez-vous.

**Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Merci.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie.

Question sur la date de restitution des travaux de la Cour des comptes

**Monsieur le Président**

Concernant le deuxième point sur la date de restitution des travaux de la Cour des comptes, il m'est quand même très compliqué d'apporter une réponse à cette question, vu que je ne suis ni l'initiateur de ces travaux ni l'exécutant de ces travaux. Cela va être compliqué pour moi de vous dire à quel moment aura lieu une quelconque restitution. En revanche, le calendrier, qui est celui de

la Cour des comptes, prévoit, me semble-t-il, d'ici avril mai au plus tard un rapport final de ce contrôle de la Cour des comptes. Donc, le niveau de publicité qui sera fait de ces travaux-là aussi n'est pas de ma responsabilité. C'est la Cour des comptes qui indiquera ce niveau de publicité qui doit être fait ou qui peut être fait de ces travaux. En revanche, je peux quand même me dire, puisque le sujet est lancé, que je suis étonné, parfois même amusé, d'un certain nombre d'éléments ou de, je ne sais pas comment pourrait les qualifier, mais d'éléments relativement inexacts qui ont été apportés, immatériels le plus souvent, apportés à la connaissance de la Cour des comptes. Quand j'ai des discussions ou quand les cadres de l'établissement ont des discussions avec les personnels qui nous ont visités, ou leur hiérarchie, on a parfois envie de sourire quand on voit ce qui a été remonté. Je pense que l'exercice n'a pas forcément été compris par tous les collègues qui ont été interrogés, mais je pense que chacun parfois se fait plaisir. Pardonnez-moi ce petit écart de langage.

#### Question sur le poste de MCF0039

##### **Monsieur le Président**

Concernant la question du Professeur ROMANA sur le post MCF 0039, renseignement pris (je n'ai pas en tête le numéro des postes de l'université), il s'agit d'un poste vacant depuis le décès d'un collègue (l'ancien vice-président du pôle Guadeloupe, Monsieur LETICÉ, survenu en décembre 2022). Cet emploi vacant est rattaché à l'UFR SEN.

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, est-ce que je peux apporter un petit complément à ma question ?

##### **Monsieur le Président**

Je vous en prie.

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Le conseil d'UFR s'est réuni le 7 février. Les collègues de géologie voulaient mettre un poste sur ce poste (évidemment il ne pouvait pas être publié) et que cela n'a pas été possible en conseil d'UFR parce que le doyen dit que ce poste avait été récupéré par l'établissement. J'ai posé la même question en conseil polaire, le pôle n'était pas au courant. Je me suis dit c'est peut-être passé à un niveau supérieur, et donc je pose la question en conseil d'administration pour savoir qui d'un établissement a récupéré le poste, s'il a été récupéré.

##### **Monsieur le Président**

La réponse claire à votre question, qui sera notée au procès-verbal, est que personne n'a récupéré cet emploi puisque cet emploi est vacant et toujours rattaché à l'UFR SEN. Donc, l'établissement ne l'a pas récupéré ni redéployé le poste où que ce soit.

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Je vous remercie.

##### **Monsieur le Président**

Je vous en prie.

#### Question sur les conventions de recherche

##### **Monsieur le Président**

Il y avait une question de Monsieur HUNEL sur les conventions de recherche. Pouvez-vous préciser votre question, s'il vous plaît ?

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Oui, Monsieur le Président. Il m'est revenu qu'il y a beaucoup de conventions en souffrance, qui ne sont pas signées et qui entraînent finalement pas mal de dysfonctionnements au niveau de l'activité de recherche. Je pense que l'établissement est bien au courant de ce problème puisque Madame la DGS nous a fait parvenir toute une note de procédure sur la façon dont il faudra dorénavant interroger pour obtenir les avis et les signatures des conventions. Mais quid de toutes les conventions qui sont en souffrance ? Parce que les procédures, je ne suppose pas ce que c'est pour l'avenir, mais il y a un vrai souci. Que comptez-vous faire ? Parce qu'il y a pas mal de chercheurs en difficulté aujourd'hui du fait de nouvelles règles qui ont été instaurées par l'agence comptable, qui n'étaient pas connues des chercheurs auparavant et qui mettent en souffrance l'activité.

**Monsieur le Président**

Comme je vous l'ai dit, parce que l'avenir est important, l'avenir immédiat, pas l'avenir dans cinq ou dix ans, nous allons renforcer le service juridique pour accroître sa réactivité et sa capacité de traitement des conventions de recherche qui sont effectivement un point très, très important. Il y a un volume important de documents à étudier. Vous le savez, en termes de convention de recherche, l'établissement a connu des moments relativement difficiles et délicats, et il nous appartient d'être extrêmement vigilants en termes de vérifications administratives, juridiques et financières bien entendu. D'ailleurs, je crois que la Cour des comptes s'est penchée sur ce sujet de manière extrêmement appliquée. Nous faisons donc tout ce qui est possible pour que les choses avancent. Concernant l'agence comptable, j'ai demandé à Madame l'agent comptable de réaliser (j'attends toujours que cela soit fait, mais je pense que cela va être fait parce que là aussi, l'agence comptable est surchargée de travail), des procédures à transmettre aux collègues pour qu'ils ne découvrent pas *a posteriori* les éléments nécessaires au paiement, des prestataires notamment. Il est donc important que l'agence comptable puisse diffuser largement des procédures qui sont les siennes. Là encore, il ne m'appartient pas d'imposer quoi que ce soit à l'agence comptable en termes de contenu des procédures. Bien sûr, elles seront visées par la direction générale des services, mais il y a une certaine distinction entre l'ordonnateur et le payeur.

Pour les conventions actuellement en souffrance, j'ai des points réguliers avec le service juridique pour qu'on accélère. Souvent, je suis interpellé directement par des enseignants-chercheurs et dans ce cas, je m'attache moi-même à m'enquérir de ces conventions et de leurs lieux de stationnement lorsqu'elles sont coincées quelque part pour en connaître les motifs. Tous les efforts sont entrepris pour que les choses se passent mieux. Mais cela ne se passera pas mieux si on ne traite pas le problème de fond, c'est-à-dire si on ne structure pas les choses et qu'on n'établit pas toutes ces procédures. Il faut faire ce travail. Il faut renforcer le service juridique et c'est en cours. Il y a énormément de leviers à actionner. Ils le sont tous pour que, très prochainement – et je dis bien très prochainement, ce n'est pas l'année prochaine mais durant cette année 2023 –, ces délais, qui sont anormaux, j'en conviens, soient un mauvais souvenir tout simplement. L'administration et l'équipe politique y travaillent véritablement.

Et puis il y a quand même des enseignants-chercheurs – ce n'est pas la majorité, mais il y en a quand même – qui, malheureusement, ont des comportements répréhensibles dans la mesure où ils entament des discussions et des négociations avec des partenaires extérieurs au titre de l'établissement et cela pose problème. Après, on reçoit des conventions sorties de nulle part, *a posteriori* bien entendu, avec des partenaires qui se sont déjà engagés par convention. Cela pose un vrai problème. Lorsqu'elles arrivent, ces conventions ralentissent sensiblement le fonctionnement du service puisque les procédures habituelles n'ont pas été suivies. Je rappellerai quand même que dans le traitement des conventions, il n'y a pas que le service juridique, mais aussi les conseils qui



ont parfois à se positionner, notamment en termes de recherche pour les commissions de la recherche de Martinique et de Guadeloupe. Voilà ce que je pouvais dire sur ce point.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Puis-je rebondir sur cette question diverse ? C'est juste une alerte, je pense que vous êtes au courant, mais on est un peu pris à la gorge. Cela concerne les remontées de dépenses des conventions PO FEDER qui se sont terminées le 31 décembre 2022. Dans ces conventions recherche, on a déjà engagé (enseignants-chercheurs bien évidemment, puisque la convention est finie, on a fait notre approche scientifique), mais il y a encore des engagements qui n'ont pas été soldés et je pense que l'établissement va se trouver en difficulté par rapport à cela. Si jamais la région Guadeloupe (je ne sais pas comment cela fonctionne au niveau de la région Martinique) dit que seules les actions soldées le 31 décembre 2022 seront payées, notre établissement sera en difficulté. Cela doit représenter une certaine somme sur certains projets. Je ne sais pas si j'ai été claire dans ma remarque, mais c'est une crainte qu'on a de pas réussir à faire remonter, alors que les dépenses ont été engagées et faites dans les normes de pas réussir, l'ensemble des dépenses que nous avons faites.

**Monsieur le Président**

Le directeur des affaires financières est présent, il nous appartiendra de comprendre, si tel est le cas, pourquoi ces retards ont été pris ou auraient été pris, et d'identifier les causes. Et une fois qu'on aura identifié les causes, on pourra faire en sorte que cela n'arrive plus. Le tout est une question d'organisation, mais il faut bien entendu identifier les causes afin d'y trouver des remèdes. Très bien. Je vous remercie beaucoup pour votre présence à ce premier conseil d'administration de cette année 2023. Je vous souhaite une bonne fin de matinée et je vous dis au mois prochain puisque nous nous retrouvons le 14 mars en Martinique pour notre prochain conseil d'administration.

Bonne journée à tous et à toutes.

*Fin de séance à..h..*